

L'évaluation sommative des apprentissages de la gymnastique au sol dans l'enseignement moyen au Sénégal

Assane Kane Diallo, Université Gaston Berger

assane-kane.diallo@ugb.edu.sn

Abdou Khadre Diallo, Université Gaston Berger

diallo.abdou-khadre2@ugb.edu.sn

Résumé

Le but de cette étude est d'analyser la pratique de l'évaluation sommative en enseignement de la gymnastique au sol dans les établissements scolaires du moyen par les enseignants d'éducation physique et sportive de la commune de Saint-Louis du Sénégal. La problématique de la validité de l'évaluation sommative en gymnastique a toujours été un des points faibles des pratiques professionnelles des enseignants. La maîtrise et l'application du code de pointage constituent de véritables obstacles pour les enseignants d'éducation physique et sportive. Une recherche action descriptive interprétative a été utilisée pour mener cette étude. Trente enseignants ont été observés et interrogés pendant et après leurs enseignements. L'étude a montré les difficultés des enseignants à répertorier les éléments gymniques selon leurs familles et le non-respect des procédures évaluatives édictées par le code de pointage.

Mots clés : enseignement, apprentissage, évaluation, gymnastique au sol, code de pointage

Abstract:

The aim of this study is to analyse the practice of summative evaluation in the teaching of gymnastics on the floor in middle schools by physical education and sports teachers in the commune of Saint-Louis in Senegal. The problem of the validity of the summative evaluation in gymnastics has always been one of the weak points of the teachers' professional practices. The mastery and application of the scoring code are real obstacles for physical education and sports teachers. Descriptive and interpretative action research was used to conduct this study. Thirty teachers were observed and interviewed during and after their teaching.

The study showed the teachers' difficulties in listing the gymnastic elements according to their families and the non-respect of the evaluation procedures laid down by the code of points.

Key words: teaching, learning, assessment, floor gymnastics, scoring code

Introduction

L'évaluation est une pratique sociale incontournable. Dans sa forme la plus globale et la plus médiatisée, elle permet de porter un jugement de valeur sur des performances (individus, système, programme etc.) en vue de mettre en place un palmarès et de repérer les forces et faiblesses qui influencent sur ce palmarès. L'évaluation constitue aussi un outil de recueil d'informations et de prise de décision, en tant que moyen de diagnostic et de prospective, elle permet en effet de mesurer le processus parcouru, de comparer les résultats réels et attendus, de réajuster les actions et d'anticiper sur l'avenir. (Guimard, 2010). Dans le système scolaire, l'évaluation représente une opération cruciale de l'acte pédagogique. C'est un moyen qui permet à l'enseignant de procéder au diagnostic des problèmes qui lui sont inhérents, de faciliter la remédiation face aux problèmes rencontrés par les élèves et de déterminer le cursus à entreprendre pour pouvoir atteindre les objectifs déclinés dans un cycle d'enseignement-apprentissage. Ces actions émanant du rôle de l'enseignant laissent apparaître les principaux moments d'évaluation : diagnostique, formative et sommative. Cette dernière, objet de cette étude constitue un moment crucial dans la planification de l'enseignement. Ainsi, elle permet de connaître le degré d'acquisition de connaissances ou d'habiletés d'un élève afin de permettre la prise de décisions relatives, entre autres, au passage à la classe supérieure, à la sanction des études, à la reconnaissance des acquis expérientiels (Legendre, 2005).

L'évaluation sommative résulte à un jugement de produit qui se concrétise par sa transcription sous forme de note de la production de l'élève. Ainsi pour qu'elle soit objective, elle doit répondre aux critères déclinés par le programme d'enseignement qui doit préciser les instruments de mesure (grille d'évaluation, barème) adéquates à utiliser. Dans le cadre de l'évaluation sommative en gymnastique, la modalité prescrite par le programme scolaire est le code de pointage scolaire. Ce dernier accompagne l'apprenant comme l'enseignant dans

un programme évolutif. Il permet au premier de progresser dans la maîtrise des éléments gymniques, voire de son corps et au second, de situer les caractéristiques fondamentales de son enseignement et de pouvoir l'évaluer avec la plus grande objectivité possible. Donc le Code de Pointage Scolaire (CPS) constitue un répertoire non exhaustif qui permet non seulement d'uniformiser la pratique enseignante grâce à des éléments gymniques mais elle permet aussi la mise sur pied d'une évaluation valide et objective. Malgré l'existence d'un tel outil, les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS) rencontrent des difficultés pendant l'évaluation sommative de la gymnastique. Notre question de recherche portera sur l'évaluation sommative de la gymnastique faite par les enseignants d'EPS du moyen en relation avec les compétences installées auprès des élèves. L'objectif visé consiste à analyser la mise en œuvre de la pratique de l'évaluation sommative durant l'enseignement de la gymnastique.

I. Problématique

L'évaluation de la gymnastique au sol est régie par le code de pointage scolaire. Ce dernier renferme un répertoire d'éléments gymniques non exhaustifs qui permet non seulement aux enseignants d'accompagner les élèves dans leur apprentissage moteur en fonction de leurs possibilités mais aussi permet de les évaluer avec la manière la plus objective possible. Toutefois, évaluer un exercice de gymnastique au sol implique selon le code de pointage scolaire la maîtrise par l'enseignant des éléments gymniques, leurs répartitions selon leurs familles et les types de fautes. Ceci lui permettra de procéder facilement au calcul de la note de difficulté, d'exécution et de combinaison qui vont déterminer la note obtenue par l'élève. Pour déterminer la note de difficulté, le professeur d'EPS ne retient que sept (7) éléments maximums sur l'ensemble présenté par l'élève. Ainsi la valeur de la note pour cette phase sera le total des valeurs des sept éléments les plus cotés parmi ceux exécutés et figurant dans ce code de pointage. S'agissant de la note de combinaison l'enseignant doit vérifier si l'élève respecte les quatre exigences spécifiques au sol. Chaque exigence est notée sur 0,80. Par la suite il ajoute à la somme des exigences sa note d'impression générale qui est une appréciation comprise entre 0,20 ; 0,40 ; 0,60 ou 0,80 points. En fin pour la note d'exécution, l'enseignant doit procéder à une évaluation de la prestation gymnique de l'élève.

Tout élément exécuté est soumis à l'appréciation de l'évaluateur. Ce dernier doit repérer les types de fautes commises par l'élève. Ainsi la note finale de l'élève est obtenue par la soustraction des fautes commises de la note de départ.

1.1 Des problèmes d'objectivité au niveau de l'évaluation en EPS

Donner une note dans le cadre de l'évaluation en EPS n'est pas une chose simple. En effet elle nécessite le respect d'un référentiel objectif exigé pour la plupart du temps par les textes officiels. Toutes fois, des recherches portant sur la docimologie invitent à douter de l'objectivité des pratiques évaluatives des enseignants d'EPS qui parfois font face à des problèmes d'application de la notation ou d'arrangement évaluatif. (David, 2000).

1.2 L'application des critères de notation

Selon (David, 2000) parmi les difficultés rencontrées par les enseignants lors de l'évaluation en EPS figure l'application des critères de notations. Pour l'auteur les enseignants d'EPS ont des procédures d'évaluation un peu intuitives. Ils ne sont jamais sûrs d'interpréter correctement les performances des élèves par rapport aux critères sélectionnés. Les différences d'interprétation des critères peuvent être reliées à leurs expériences dans l'enseignement, leur niveau d'expertise et leur familiarité avec ces critères. D'autres travaux ont montré que l'application des critères de notation peut être influencée par des variables individuelles (sexe, âge, origine sociale) (Felouzis, 1996). En outre, les travaux de la psychologie de l'évaluation font apparaître que les informations extra-scolaires, détenues par les enseignants, sont susceptibles d'influencer leurs critères de notation (Noizet & Caverni, 1978). Selon (Combaz, 1992), la note en EPS serait à la fois révélatrice et génératrice des inégalités de réussite. L'étude réalisée par Lentillon & Trottin, (2005) a montré que les garçons ont des meilleures notes que les filles en EPS. Outre les travaux de (Lentillon-Kaestner & Cogérino, 2005), les différences biologiques sont à prendre en considération pour expliquer ces écarts de notation : une prédominance des activités masculines, des entrées dans l'activité étrangère aux filles, des barèmes peu sensibles aux différences génétiques, des interactions enseignants-élèves en faveur des garçons. Selon Cogérino & Mnaffakh, (2008) les enseignants d'EPS peinent à trouver les critères, les indicateurs et les barèmes les plus « justes » dans leur jugement évaluatif. Ils assument conjointement le rôle de

formateur enseignant et d'évaluateur sommatif, et il n'est pas rare d'observer un glissement des critères de notation et des décisions évaluatives déterminées par d'autres facteurs que les compétences des élèves comme le sexe, le comportement, la participation en classe, les compétences sociales, etc.

1.3 Les arrangements évaluatifs

Le terme d'arrangement spécifie que la note n'est pas un acte de mesure mais une médiation entre des protagonistes. Pour David (2000) les arrangements évaluatifs sont une réponse temporaire aux préoccupations de l'évaluateur. Ils prennent également racine dans l'imprécision des textes officiels, qui n'indiquent guère ce qu'il faut attendre. Par ailleurs, comme dans les autres disciplines d'enseignement, l'évaluation en EPS relève d'un jeu avec les règles énoncées dans les textes officiels (Perrenoud, 1984)); c'est un « acte de négociation », de « transaction » ou de « contrat » (Chevallard, 1986) où divers « arrangements » ont lieu (Merle, 1997). Les enseignants d'EPS s'arrangent en permanence pour donner une image positive de leur discipline (David, 2000). Les arrangements se traduisent, par exemple, par la notation de savoirs ne figurant pas dans les savoirs à enseigner en terminale et l'exclusion de savoirs y figurant (Cogérino & Mnaffakh 2008). Ces études témoignent des difficultés des professeurs d'EPS à garantir de façon générale l'égalité et la fiabilité de la notation. Elles témoignent également de la présence de critères servant des ajustements évaluatifs particulièrement liés à la performance. Cependant particulariser ces données dans une matière telle que la gymnastique en prenant en compte les effectifs pléthoriques des élèves dans les classes donnerait une originalité à ces travaux.

II. Méthodologie

Notre question générale de recherche est d'analyser la compétence des enseignants d'éducation physique et sportive à effectuer une évaluation sommative de la gymnastique au niveau du cycle moyen. Par conséquent cette évaluation mesure – t- elle objectivement les compétences des élèves. De cet objectif de recherche découle des questions spécifiques :

- Est-ce que les enseignants d'EPS maîtrisent les contenus d'enseignement proposés dans le code de pointage ?

- Est-ce que les enseignants d'EPS s'approprient le code de pointage ?
- Est-ce que les critères d'évaluation édictés par le code de pointage sont réellement appliqués en classe ?

La recherche sur l'évaluation sommative de la gymnastique nécessite l'utilisation d'un dispositif de recherche qui prend en compte tout le processus de sa mise en œuvre. Pour cela un recueil de données pertinent s'impose afin d'afficher les réalités du terrain. C'est pour ces raisons que nous avons privilégié une recherche de nature descriptive et interprétative. Ainsi nous avons soumis un questionnaire à trente enseignants d'EPS. Ce dernier est structuré en deux grandes parties. La première partie comprend les renseignements généraux et les déclarations proposées aux participants à l'étude. Les renseignements généraux ont trait au genre, au statut, à l'ancienneté dans l'enseignement et aux structures de formation initiale des enseignants. La seconde comprend les déclarations relatives au mode de déroulement de l'enchaînement de la gymnastique en classe, les difficultés rencontrées lors de l'enseignement des éléments gymniques, la maîtrise de ces éléments par les enseignants et l'appropriation du code de pointage lors de l'évaluation.

III. Analyse et discussion des résultats

Ce travail de recherche pose la problématique de l'objectivité de l'évaluation sommative de la gymnastique effectuée par les enseignants d'EPS du cycle moyen de la commune de Saint-Louis du Sénégal. Ainsi les données recueillies à travers notre outil de collecte de données font état d'une analyse et d'une discussion des résultats ci-dessus.

3.1 La proposition d'un enchaînement par les enseignants

Tableau N° 1 : Proposition d'un enchaînement par les enseignants

Proposition d'un enchaînement	Effectif	Fréquence
Oui	9	30,0%
Non	21	70,0%

TOTAL	30	100%
--------------	-----------	-------------

Selon le code de pointage scolaire, l'enchaînement gymnique est libre pour tout élève. C'est-à-dire que l'apprenant a le choix de prendre parmi les éléments qu'il a appris et de concevoir son propre enchaînement. Malgré tout, les résultats de cette recherche montrent que 70% des enseignants respectent ce choix libre dicté par le code mais les 30% déclinent cette recommandation en proposant un enchaînement à leurs élèves. Cette nuance sur la proposition d'un enchaînement libre par les enseignants impacte considérablement sur l'évaluation sommative. Parce que tous les élèves n'ont pas le même niveau de progression en gymnastique, donc si l'enseignant leur impose un enchaînement cela peut limiter ou défavoriser la capacité de certains élèves lors de l'évaluation. De même, cette proposition d'enchaînement gymnique peut figer son enseignement en gymnastique sur certains éléments uniquement écartant d'autres.

3.2 Enseignement des éléments et des exigences gymniques par les enseignants

Tableau N° 2 : Enseignement des éléments gymniques par les enseignants

Enseignement des éléments	Effectif	Fréquence
Eléments A	24	80,0%
Eléments B	28	93,3%
Eléments C	29	96,7%
Eléments D	23	76,7%
TOTAL	30	

Les éléments gymniques constituent l'ossature de l'enchaînement de l'apprenant. En effet ils sont répertoriés et retenus en éléments : A, B, C ou D que l'on décline en différentes exigences : ATR, SM, SG, AC pour les filles et RA_v, RA_r/L, NA, ATR pour les garçons. Donc leurs enseignements sont indispensables car lors de l'évaluation sommative pour déterminer la note de difficulté de l'élève, l'enseignant doit répertorier sept (7) éléments différents retenus dans le code choisis indistinctement dans les catégories A, B, C, D. De même pour décerner à

l'élève une note de combinaison il doit obligatoirement identifier quatre (4) exigences spécifiques au sol.

Pourtant dans cette étude les résultats témoignent que les enseignants d'EPS se focalisent plus sur les éléments A, B et C que sur les éléments D durant les séances d'enseignement. Outre, au niveau des exigences chez les garçons les résultats démontrent que les enseignants ont des difficultés avec les passages à l'appui tendu renversé (ATR) et au niveau des exigences chez les filles les difficultés sont plus persistantes auprès des appuis tendus renversés (ATR) et des éléments acrobatiques (AC). A la lecture de ces résultats, on voit que les enseignants ont des difficultés pour enseigner les éléments D, les ATR et les éléments acrobatiques prescrits par le code de pointage. En effet on estime que ces difficultés sont liées d'une part par l'inefficacité de leur formation initiale et d'autre part par l'absence cruciale de formation continue dans les cellules pédagogiques. Au Sénégal beaucoup d'enseignants (les professeurs d'EPS y compris) ont été recruté dans le cadre du vacatariat. Ce recrutement se faisait sur la base de l'obtention du Brevet de fin d'études moyen (BFEM). Ainsi il a beaucoup pesé sur le niveau des enseignants, car beaucoup d'entre eux étaient devenus des enseignants d'EPS par « accident ». Ce constat est visible dans les écrits de Ngom (2017) qui nous a fait la dichotomie entre les enseignants par « vocation et par amour » et les enseignants par « accident ». « Les enseignants par vocation sont ceux qui approuvent une importance capitale à la transmission de leur savoir et qui ont l'ambition et l'objectif de devenir enseignant. La plupart d'entre eux ont reçu dans les écoles de formation d'enseignants les outils et les méthodes nécessaires à l'exercice de leur fonction. A l'opposé, les enseignants par accident sont ceux qui contribuent à la dégradation de la fonction enseignante, puisque n'importe quel diplômé n'ayant pu intégrer les autres secteurs de la fonction publique peut se retrouver (...) ce qui pose inévitablement un problème de niveau et de la qualité des enseignants dans les écoles sénégalaises ». Ce distinguo que l'auteur cherche à montrer dans sa recherche prouve l'impact de la vocation sur le niveau de l'enseignant mais aussi de son enseignement. Cependant au regard des résultats obtenus, il apparaît que les contenus d'enseignement proposés dans le code pointage ne sont pas bien maîtrisés par les enseignants d'EPS

3.3 Maitrise du code pointage par les enseignants

Résultats	Effectif	Pourcentage
Jamais	2	6
Rarement	6	20
Occasionnellement	9	30
Assez souvent	10	34
Très souvent	3	10
TOTAL	30	100%

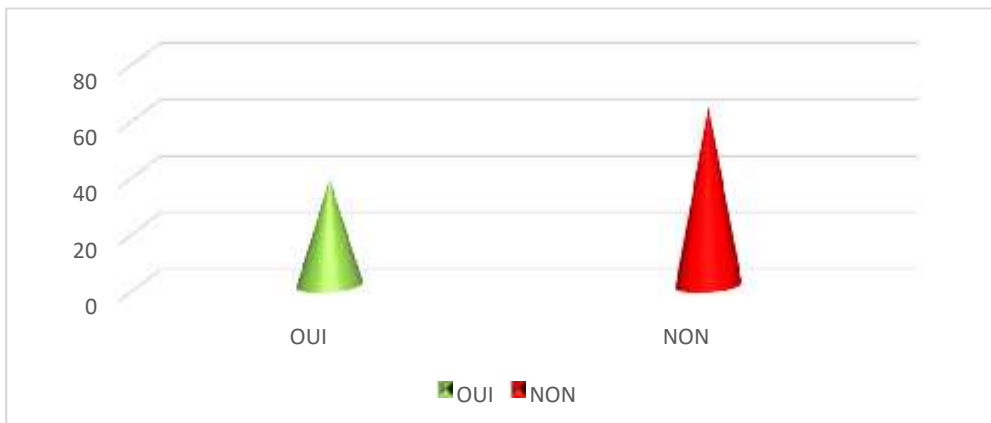
Le code de pointage est un référentiel à partir duquel l'enseignant va se situer pour procéder à ses enseignements en gymnastique et à l'évaluation. En effet sa bonne maîtrise facilite le classement des éléments gymniques selon leur groupe d'appartenance et selon leur famille. Par rapport à sa maîtrise par les enseignants, les résultats de cette recherche ont montré que 34% de la population soit 10 enseignants ont souvent des problèmes pour répertorier les groupes d'appartenance des éléments gymniques et 40% de la population soit 12 enseignants ont des difficultés à répertorier la famille des éléments. De même concernant l'appréciation du code pointage par les enseignants 63% soit 19 enseignants affirment que ce n'est « pas facile ». Outre, les 14% soit 4 enseignants affirment que c'est « difficile » et les 3% soit 1 enseignant précise que c'est « Très difficile ». Ces résultats montrent une absence d'application du code de pointage, fruit de son manque d'appropriation par les enseignants. Par conséquent cette subtilité peut impacter d'une part sur la validité des informations recueillies par l'enseignant lors de l'évaluation sommative en gymnastique et d'autre part peut créer un sentiment d'injustice chez les élèves. D'ailleurs Siedentop, (1994) pense que pour qu'une évaluation soit utile, l'information recueillie doit être bonne. Premièrement, elle doit être fidèle c'est-à-dire qu'elle doit fournir l'assurance que ce qui est rapporté s'est effectivement produit. En plus elle doit être aussi valide, c'est-à-dire que les instruments choisis pour faire l'observation représentent l'habileté que vous voulez évaluer. En outre l'étude réalisée par Lentillon-Kaestner (2009) montre aussi que dans le cadre de l'évaluation en EPS les élèves notent des

injustices liées à la manière d'être noté. Les injustices perçues de ce type sont variées. Certains élèves se plaignent, pour la majorité, du manque d'objectivité de l'évaluation tandis que d'autres se plaignent du favoritisme lors de l'évaluation. Ces deux études démontrent que dans le cadre de l'évaluation en EPS particulièrement en gymnastique la prise en compte de tout élément (critères d'évaluation, code de pointage etc...) susceptible de la rendre objective doit être maîtrisé au préalable par l'évaluateur. Ainsi en faisant la corrélation entre ces recherches on voit que les difficultés rencontrées par les professeurs d'EPS sur le répertoriage des éléments gymniques lors de l'évaluation sommative sont due à une absence d'appropriation du code pointage par les enseignants.

3.4 Mise en œuvre de l'évaluation sommative de la gymnastique

Conduite de l'évaluation sommative en gymnastique par un enseignant

Figure N°1 : Conduite de l'évaluation sommative en gymnastique par un seul enseignant



Selon le code de pointage l'évaluation en gymnastique doit être conduite par deux (2) enseignants. L'un déterminera la difficulté et la combinaison. Il donnera ainsi la note de départ qui est la somme théorique de la difficulté, de la combinaison et de l'exécution. L'autre déterminera la note d'exécution (déduction des fautes). Toutefois, dans cette étude les résultats ont montré que la totalité de la population pratique l'évaluation en gymnastique en étant seul. De même, 63% soit 19 enseignants affirment que la conduite de l'évaluation sommative en gymnastique

ne peut pas être effectuée par un seul enseignant. Ce résultat montre d'une part qu'un enseignant d'EPS ne peut pas à lui seul évaluer la gymnastique. Parce que pour évaluer cette dernière l'enseignant doit prendre en compte le temps, répertorier les éléments, leurs familles ainsi que les exigences et les fautes. Or toutes ces tâches ne peuvent pas être remplies en même temps par un seul individu. D'autre part, ils dévoilent le déphasage qui subsiste entre les prescriptions du code pointage et les pratiques évaluatives faites sur le terrain ce qui peut impacter sur les notes attribuées par l'enseignant ou favoriser des arrangements évaluatifs. D'ailleurs les études conduites sur l'évaluation certificative en éducation physique et sportive (EPS) ont montré que la note affectée à l'élève n'est pas une mesure stricte de sa performance ou prestation. La présence incontestable d'arrangements évaluatifs internes et externes est par ailleurs explicitement revendiquée par les enseignants eux-mêmes afin de ne pas pénaliser certains élèves aux ressources physiques et/ou motrices faibles ou pour sanctionner d'autres qui réussiraient sans fournir d'efforts très importants et ne respecteraient pas les règles comportementales attendues dans la relation enseignant élèves Cogérino & Mnaffakh, (2008). Répertoire des éléments gymniques lors de l'évaluation sommative. Le répertoriage des éléments gymniques constitue une phase cruciale de l'évaluation sommative en gymnastique. En effet il constitue un soubassement qui permet à l'enseignant de classer les éléments gymniques exécutés par l'apprenant selon leur famille et de vérifier le respect des exigences. Cependant cette étude a démontré que 33% soit 10 enseignants ont des difficultés à répertorier les éléments exécutés par l'élève que « rarement », 8 enseignants soit 26% de la population disent qu'ils rencontrent ce problème « qu'occasionnellement », 8 autres disent qu'ils ont cette difficulté « assez souvent ». Face à cette situation les raisons avancées par les enseignants sont les effectifs des élèves, l'absence de matériels didactiques et leur singularité pendant l'évaluation sommative. Toutefois ces circonstances peuvent provoquer des procédures de notation qui sont parfois « intuitives » pour mesurer la performance des élèves lors des évaluations (David, 2000).

3.5 Respect de la procédure de calcul de la note de l'élève lors de l'évaluation sommative

Résultat	Effectif	Pourcentage
OUI	23	77
NON	7	23
TOTAL	30	100%

En gymnastique pour calculer la note obtenue par l'élève, l'enseignant doit déterminer la note de départ qui est la somme de la note de difficulté, de combinaison et d'exécution. La note finale est obtenue par la soustraction des fautes commises de la note de départ. Ainsi le respect de la procédure de calcul de cette note exige une objectivité de la part de l'enseignant. Toutefois les résultats recensés sur la question font état de vingt-trois (23) enseignants qui ont répondu par « OUI » ; c'est à dire qu'ils respectent cette procédure de calcul édictée par le code de pointage contre sept (7) enseignants qui ont répondu par « NON ». Autrement ils ne respectent pas la procédure recommandée. Ce non-respect de la méthode de calcul de la note de l'élève montre le manque d'effectivité de l'application du code de pointage chez certains enseignants. Néanmoins, il est remarqué que en dehors des évaluations du baccalauréat ou du brevet, les enseignants sont bien souvent seuls pour évaluer dans leur classe. Les informations nécessaires à l'évaluation des habiletés physiques sont obtenues à partir des observations des enseignants et/ou des élèves. « La note n'est donc pas une mesure stricte des compétences et connaissances à évaluer mais un médiateur entre les acteurs en présence » David, Brau-Antony, & Cleuziou, (2002). Elle est le produit d'une contradiction entre l'utilisation d'outils objectivables et une « intuition » (David, 2000) de la valeur de l'élève au sein de la hiérarchie de la classe. « Les notes sont alors simultanément des notes pédagogiques et des notes morales » (Cogérino, Mnaffakh, 2008,). Les enseignants d'EPS, méfiants envers leurs outils d'évaluation (David, 2000), modifient le contenu à évaluer, généralement en minimisant le poids de la performance au profit du travail et de l'effort réalisé par l'élève tout au long du cycle d'apprentissage (Cogérino & Mnaffakh, 2008). Les effectifs pléthoriques des élèves et le fait que l'enseignant soit seul pour évaluer sa classe impactent sur l'application effective des modalités d'évaluation exigée par le code de pointage est confirmée.

CONCLUSION

La présente étude spécifique à l'évaluation sommative de la gymnastique au sol a tenté de résoudre la problématique de l'objectivité de l'évaluation des enseignants d'EPS. Elle a ciblé le corps professoral des enseignants d'EPS du moyen de la commune de Saint-Louis afin de rendre compte de l'écart existant entre les modalités du code pointage et leurs pratiques d'évaluation en gymnastique. Les résultats montrent d'abord que 96% des enseignants se focalisent plus sur les éléments A, B et C et que 76% professent les éléments D. Concernant les exigences des garçons 80% des enseignants ont des difficultés avec les appuis tendus renversés (ATR). Ensuite s'agissant de l'appropriation du code de pointage 90% des enseignants ont des difficultés à répertorier les éléments gymniques selon leurs groupes d'appartenance et 90% aussi ont des difficultés à répertorier les éléments gymniques selon leurs familles. En fin l'étude à démontrer que 30% des enseignants proposent un enchaînement gymnique à leurs élèves et 23% ne respectent pas la procédure d'évaluation recommandée dans le code de pointage.

Pour tenter d'éradiquer ces difficultés rencontrées par les enseignants dans leur pratique d'enseignement nous recommandons :

- L'harmonisation des enchaînements gymniques par classe
- La classification des éléments gymniques en famille uniquement : A, B et C
- La réduction des fautes en deux catégories : fautes de tenues et fautes techniques
- Renforcer la formation continue des enseignants par le biais des cellules pédagogiques
- L'amélioration et la construction des gymnases dans les établissements
- Augmenter l'effectif des enseignants d'EPS afin de contrer les effectifs pléthoriques des élèves.
- Exiger des cours théoriques lors d'un cycle de gymnastique afin de mieux favoriser l'appropriation du code.

Pour ce qui est des limites, cette étude, du fait de son aspect novateur, se concentre uniquement sur la pratique évaluative en gymnastique et les difficultés rencontrées par les enseignants en vue de rendre plus efficace et plus efficiente sa mise en œuvre. Elle exclue ainsi les relations existantes entre l'évaluation de la gymnastique et la performance des élèves. De même elle exclue aussi la représentation des enseignants comme celui des élèves sur les pratiques évaluatives en gymnastique. Ces points représentant les limites de cette étude peuvent être développés afin d'approfondir ce travail pour plus d'efficacité.

Bibliographie

CHEVALLARD, Yves, 1986, *Pour une analyse didactique de l'évaluation*. Aix-Marseille, IREM.

COGÉRINO, Geneviève et MNAFFAKH Hatem, 2008, *Évaluation, équité de la note en éducation physique et « norme d'effort »*, *Revue française de pédagogie*, 111-112.

COMBAZ, Gilles, 1992, *Sociologie de l'éducation sportive*, Paris, Presses universitaires de France.

DIAKHATÉ, Assane, 2013, *La formation des enseignants au Sénégal : des écoles normales aux Centres Régionaux de Formation des Personnels de l'Éducation (CRFPE), état des lieux et perspectives de rénovation*. *Academia*, 2-3.

FELOUZIS, Georges, 1996, *Évaluation et efficacité pédagogique des enseignants du secondaire : le cas des mathématiques*. *Revue française de sociologie*, p. 77-105.

GUIMARD, Philippe, 2010, *L'évaluation des compétences scolaires*, Presses universitaires de Rennes, 01.

LENTILLON, Vanessa et TROTTIN, Benoit, 2005, *Relations éducatives en éducation physique et sportive et perceptions chez des collégiennes et des collégiens*, *Éducation et francophonie*, vol. 33, no 1, p. 57-72.

LENTILLON-KAESTNER, Vanessa, 2009, *Injustices perçues en éducation physique et sportive*, *Nouveaux cahiers de la recherche en éducation*

MERLE, Pierre, 1996, *L'évaluation des élèves. Enquête sur le jugement professoral*, Paris, PUF

NOIZET, Georges et CAVERNI, Jean-Paul, 1978, *Psychologie de l'évaluation scolaire*, Paris, PUF

SIEDENTOP, Daryl, 1994, *Apprendre à enseigner l'Éducation Physique*, Montréal, Gaeten Morin.